

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 18 avril 2023
N° de dossier.: 115805.00236/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Contestation de la réponse fournie par le Distributeur à la question 2.2 de la FCEI HQD - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur
Dossier : R-4210-2022 Phase 3

Chère consœur,

La présente vise à contester la réponse fournie par le Distributeur à la question 2.2 de la FCEI, laquelle se lit comme suit :

2.2 Relativement la référence (i) et afin d'illustrer la dispersion historique des pointages relatifs au coût de l'électricité, veuillez présenter les trois valeurs les plus basses du critère coût de l'électricité parmi les offres rencontrant les critères minimaux de l'appel d'offres A/O 2021-01. Veuillez faire de même pour l'appel d'offres A/O 2021-02. Au besoin, veuillez déposer vos réponses sous pli confidentiel.

Réponse :

La question de l'intervenant, portant sur les résultats des appels d'offres 6 A/O 2021-01 et A/O 2021-02, dépasse le cadre d'intervention établi par la Régie 7 dans son avis aux intéressés à la pièce A-0023.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Distributeur le dépôt de cette comparaison, car il apparaît pertinent d'avoir l'information sur les prix des autres appels d'offres. Lesdites informations permettent de porter un jugement sur l'impact relatif du critère de coût dans la grille d'évaluation de l'appel d'offres.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/lid

